



**NOUS CONTACTER À
L'OFFICE DE TOURISME**

OFFICE DE TOURISME VERCORS-DRÔME

13, place de l'église
26190 St-Jean-en-Royans
www.vercors-drome.com

Réfèrent technique Titulaire
Bastien GUIRONNET
04 75 48 22 54
otvercorsbastien@gmail.com

Réfèrent technique Suppléante
Cécile PRAL
04 75 48 61 39
otcecilepral@gmail.com



Crédit photo : Sandrine et Matt Booth

CLASSEMENT MEUBLÉS TOURISME

TERRITOIRE VERCORS DRÔME





QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Un Meublé de Tourisme est une maison, un appartement ou un studio meublé, à usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, au week-end, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile.

➔ POURQUOI CLASSER SON LOGEMENT ?

Le classement n'est pas obligatoire mais il est recommandé car il présente plusieurs **AVANTAGES** :

- **JE PAIE MOINS D'IMPÔTS : 71% D'ABATTEMENT SUR LA TOTALITÉ DE MON CHIFFRE D'AFFAIRES AU LIEU DE 50% POUR LES MEUBLÉS NON-CLASSÉS.**
- **L'ASSURANCE D'UN NIVEAU DE QUALITÉ ET D'UNE CERTIFICATION RECONNUE.**
- **UNE AFFILIATION GRATUITE ET LA POSSIBILITÉ D'ACCEPTER LE PAIEMENT DES LOCATIONS PAR CHÈQUES VACANCES.**

PROCÉDURE DE CLASSEMENT

Un classement de 1 à 5 étoiles, il est valable 5 ans.
Un référentiel national de 112 points de contrôle portant sur :

- Les équipements et les aménagements
- Les services aux clients
- L'accessibilité et le développement durable

➔ COMMENT SE FAIRE CLASSER ?

- Le propriétaire du meublé (ou son mandataire) commande une visite de contrôle en remplissant le formulaire de demande de visite de classement.
- Le référent technique fixe un rendez-vous avec le propriétaire (ou son mandataire).
- Le référent technique effectue une visite complète de l'hébergement et vérifie les critères de contrôle. Assurez-vous que le logement soit propre, rangé et en configuration de location, c'est-à-dire prêt à être loué !
- Le référent technique instruit la totalité des démarches administratives (saisie et renseignements du dossier, transmission à l'Agence de Développement Touristique de la Drôme, envoi de la décision de classement).
- Le propriétaire dispose de 15 jours pour contester la décision de classement.



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour les hébergements situés SUR le territoire Vercors Drôme

- 150 € TTC le 1^{er} meublé
- 100 € TTC le 2^e meublé
- Et 50 € TTC à compter du 3^{ème} meublé et suivants + Frais de déplacement selon la base fiscale en vigueur

Pour les hébergements situés HORS territoire Vercors Drôme

- 165 € TTC le 1^{er} meublé
- 110 € TTC le 2^e meublé
- Et 55 TTC € à compter du 3^{ème} meublé et suivants + Frais de déplacement selon la base fiscale en vigueur.

EN CAS DE NON PRÉSENCE DU PROPRIÉTAIRE AU RDV FIXÉ, 50% DU MONTANT DE LA VISITE, SERA RETENU.

